

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 213

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Rénovation du ponton C du port abri sur
le Rhône - Aide Exceptionnelle à l'Investissement 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône concernant la rénovation du ponton C du port abri du Rhône.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le projet concerne le port abri situé sur le Rhône et consiste au remplacement de la panne C, présentant un état de dégradation avancée susceptible de générer des risques pour les usagers.

Il s'agit d'un ouvrage construit en 1955, d'une longueur de 74 mètres et d'une largeur de 5 mètres. Composé d'une structure en bois supportée par trois rangées de pieux en béton, ce quai permet l'amarrage de 25 bateaux de moins de 8 mètres.

Une étude engagée par la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône a permis de mettre en évidence les parties du ponton qui présentent les plus importants désordres.

La charpente et le platelage bois subissent les effets du vieillissement normal de la structure : pourrissement, effritement, porosité, mousse ; ces désordres sont évolutifs et peuvent générer un risque de glissement, d'affaissement.

Le constat de dégradation affectant les éléments en bois englobe également la lisse de protection des pieux filant côté bassin.

Une inspection des pieux a été menée et a confirmé leur bon état global, permettant d'envisager leur réutilisation, sous réserve de confirmation par une reconnaissance géotechnique.

Afin de restituer à l'ouvrage sa fonctionnalité et garantir la sécurité des usagers, l'orientation retenue consiste à renouveler le ponton de la manière suivante :

- réduction des dimensions du ponton à deux rangées de pieux au lieu de trois et ajout de trois passerelles d'accès (une à chaque extrémité et une au centre) ;
- installation d'un réseau de poutres métalliques en appui de part et d'autre des pieux en béton ;
- installation d'un réseau de lambourdes en métal en appui sur les poutres ;
- mise en place de dalles en caillebotis fixées sur le réseau de lambourdes.

La surcharge d'exploitation retenue est de 350 kg/m², correspondant à une surcharge sécuritaire au regard des usages.

Pour la réalisation de cette opération, les travaux sont estimés à 176.196 €HT.

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant de la subvention départementale pourrait s'élever à 123.337 € conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, à titre exceptionnel, une subvention de 123.337 € sur une dépense subventionnable globale de 176.196 € HT, pour la réfection du ponton C du port abri sur le Rhône, conformément au détail joint en annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'imputer cette dépense au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL